

18/01/2024

Durée de la procédure : 3'

## ÉTAPES DE LA MISE A JOUR

**PARTIE 1** : Mise à jour des tarifs syndicaux

**PARTIE 2** : Mise à jour des plafonds congés



## **PARTIE 1** : Mise à jour des tarifs syndicaux

Au menu de Studio, cliquez sur « *Paramétrage* » puis sur « *Emploi* » et, éventuellement, sélectionnez la n-

base emploi (« Type de base »). Cliquez sur le bouton Maj salariés, vous aurez accès à la liste de vos dossiers.

S Base Emploi 5911C	-		$\times$						
Sélection Plafonds Congés Code INSEE Tarifs Totale Spectacles Emploi syndicaux		Fe	<b>X</b> ermer						
Attention, cette fonction n'est utilisable que pour les dossiers rattachés à une seule base emploi, dans le cas contraire il faudra modifier la base emploi du dossier avant de lancer la mise à jour !									
Veuillez indiquer les dossiers à mettre à jour									
Année traitement 2024 — 🕂 🗹 Ne pas traiter les emplois obsolètes									
Dossiers Ok >									
ESSAI 2024\ESSAI\ ^									
LODEOM 2024\LODEOM 2024\									
TEST 2024\ANNEE ANTERIEURE\									
TEST 2024\AUTEUR BIS\									
TEST 2024\EM 11 20\									
TEST 2024\EM 11\									
TEST 2024\EM 20\									
TEST 2024\EM 250\									
TEST 2024\EM 50\									
TEST 2024\EXPAT EM 11 20\									
TEST 2024\EXPAT EM 11\									
TEST 2024\EXPAT EM 20\									
TEST 2024\EXPAT EM 50\									
Type de sortie									
◯ Impression									
Chamin d'avant CiVitaistudia IIVRDE									
Fichier a export									

Sélectionnez les dossiers à mettre à jour en double cliquant dans la colonne **Ok** de façon à obtenir le sigle

✓. Seuls les dossiers paramétrés avec la même base emploi que celle sélectionnée à l'ouverture de la fenêtre sont mis à jour.

Si vous souhaitez que les fiches salariés créées avec un code AEM obsolète (par exemple : emplois dits « spécialisé » dans les bases emplois télé) ne ressortent pas sur la liste des salariés non mis à jour, cochez la rubrique « Ne pas traiter les emplois obsolètes ».

**<u>Attention</u>** : Dans la fiche salarié, si le montant de la semaine de 5 jours est supérieur à celui trouvé dans la base emploi, il n'y aura pas de mise à jour.



Cliquez sur le bouton syndicaux. A la question « *Confirmez-vous la mise à jour des tarifs syndicaux pour* ces dossiers ?» répondez OUI. Une liste des salariés qui n'ont pas été modifiés s'éditera.

A l'information « Traitement terminé » cliquez sur OK.

Cliquez sur le bouton Fermer pour revenir au tableau des codes emplois. Cliquez à nouveau sur Fermer afin de retourner au menu de STUDIO.

Attention : La mise à jour des tarifs permet de remonter dans les fiches des salariés le montant de la semaine de 5 jours. De ce fait, le taux horaire, le taux journalier et le montant de la semaine de 6 jours sont remis à zéro. Vous pourrez les recalculer au moment de la saisie du bulletin de paye en cliquant soit sur le

 $\overline{
m z}$  (si le montant de la semaine de 5 jours est calculé sur 35 heures), soit sur le bouton  $^{\pm\pm\pm}$  (si le bouton montant de la semaine de 5 jours est calculé sur 39 heures).



**PARTIE 2 : Modification des plafonds congés** 

Au menu de Studio, cliquez sur « *Paramétrage* » puis sur « *Emploi* ». Cliquez sur le bouton Màj salariés, vous aurez accès à la liste de vos dossiers.

S Base Emploi 5911C				-		×				
Sélection Plafonds Congés Totale Spectacles Emplo	EE Tarifs syndicaux				Fe	<b>X</b> ermer				
Attention, cel	e fonction n'est utilisable que p	our les dossiers rattachés à	à une seule ba	ise emploi,						
dans le cas ce	<u>ntraire il faudra modifier la bas</u>	<u>e emploi du dossier avant d</u>	<u>le lancer la m</u>	ise à jour !						
Veuillez indiquer les dossiers à mettre à jour										
	Année traitement 2024 —	╋ I Ne pas traiter les emplois	s obsolètes							
	Dos	siers	Ok >							
	ESSAI 20	24\ESSAI\	*							
	LODEOM 2024	LODEOM 2024\								
	TEST 2024\ANNI	EE ANTERIEURE\								
	TEST 2024	UTEUR BIS\								
	TEST 2024	\EM 11 20\	✓							
	TEST 202	24\EM 11\	✓ 1							
	TEST 202	24\EM 20\	$\checkmark$							
	TEST 202	4\EM 250\	~							
	TEST 202	4\EM 50\	$\checkmark$							
	TEST 2024\EX	PAT EM 11 20\								
	TEST 2024\E	XPAT EM 11\								
	TEST 2024\E	XPAT EM 20\								
	TEST 2024\E	XPAT EM 50\	-							
7	pe de sortie									
C	Impression <ul> <li>Affichation</li> </ul>	ge 🔿 Pdf	Q							
	hemin d'export C:\Xotis\studio II\	PDF								
	chier d'export									

Sélectionnez les dossiers à mettre à jour en double cliquant dans la colonne **Ok** de façon à obtenir le sigle ✓. Seuls les dossiers paramétrés avec la même base emploi que celle sélectionnée à l'ouverture de la fenêtre sont mis à jour.

Si vous souhaitez que les fiches salariés créées avec un code AEM obsolète (par exemple : emplois dits « spécialisé » dans les bases emplois télé) ne ressortent pas sur la liste des salariés non mis à jour, cochez la rubrique « Ne pas traiter les emplois obsolètes ».



Cliquez sur le bouton Plafonds Congés Spectacles. A la question « **Confirmez-vous la mise à jour des plafonds congés** *pour ces dossiers ?* », répondez *OUI*. Une liste des salariés qui n'ont pas été modifiés s'éditera. A l'information « *Traitement terminé* » cliquez sur *OK*.



n